

Régime Prestige 2500

Excellent régime – comporte une très bonne couverture!

Le régime prestige 2500 est le régime idéal pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments relativement peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage de luxe et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.

L'assurance comprend :

Indemnité de médicaments de 2 500 \$

Remboursement de 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 2 500 \$ par personne, par année civile.

Aucune franchise.

Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.

Vous assumez les frais d'ordonnance.

Économisez davantage en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. **On vous rembourse 100 %** du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par année civile.

Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.

Frais d'hospitalisation — remboursement de 80 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.

Assurance voyage de luxe couvrant **jusqu'à 95 jours par voyage, nombre de voyages illimités par année civile!** Détails à la page 12.

Accès à CAREpath, programme d'assistance pour le cancer, au programme Assistance soins aux aînés^{MC}, au programme de bourses d'études du RAEO et au programme de rabais Edvantage. Détails aux pages 20 et 21.

(Plus de détails dans le tableau comparatif, pages 14 et 15.)

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter :

Assurance dentaire du régime des MRA – Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans frais administratifs et présenter des demandes de règlement immédiatement. Détails et primes à la page 13.

Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage de luxe)

Médicaments – max. de 2 500 \$ par personne, par année civile

Personne seule 110,61 \$

Couple 211,47 \$

Famille 256,35 \$

Il n'y a ni TVP ni TVH.